

QUESTION ORALE H-0408/03

pour l'heure des questions de la période de session de juillet 2003

posée conformément à l'article 43 du règlement

par Bastiaan Belder

à la Commission

Objet: Programmes d'information relatifs au HIV/SIDA dans les pays en développement

Le programme d'action qui trouve son origine dans la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement porte notamment (cf. paragraphe 8.31) sur des campagnes d'information, d'éducation et de communication visant à élever le niveau de sensibilisation et à mettre l'accent sur les changements de comportement. De quelle manière la Commission se consacre-t-elle, dans le cadre de la coopération au développement, aux différents aspects d'un "comportement sexuel sûr et responsable", tels que le retardement des premiers rapports sexuels et la diminution du nombre de partenaires?

Dans quelle mesure la Commission soutient-elle les activités des organisations dites "fondées sur la foi", qui privilégient ces aspects d'un comportement sexuel sûr et responsable?

Dépôt: 19.06.2003

nl